

Syndicat mixte de la Manse étendu
20, rue de l'Eglise – 37800 SEPMEs
Extrait des délibérations du comité syndical du 28 janvier 2020

Délibération 2020-01-28-01

Le vingt-huit janvier deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le 20 janvier 2020, s'est réuni à la salle des fêtes de Cruzilles, sous la présidence de Monsieur Francis POUZET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

NOMS Prénoms	EPCI	T/S	Observations
BASSET-CHERCOT François	CCTVV	T	
BACHELERY Chantal	CCTVV	S	
CAUMES Alette	CCTVV	S	
DANQUIGNY Pierre	CCTVV	T	Parti au milieu du point Convention SEPANT
FOUSSE Gerdina	CCTVV	T	
JOUSSET Philippe	CCTVV	T	
MERON Marie-rose	CCTVV	T	
POUJAUD Daniel	CCTVV	T	
POUZET Francis	CCTVV	T	Pouvoir de BALAVOINE Jean-François
RICHARD Michel	CCTVV	T	Pouvoir de GIRARD Michel
RICHARDOT Philippe	CCTVV	T	Arrivé au point convention Richelieu
TALLAND Maurice	CCTVV	T	
VOISIN Bruno	CCTVV	S	
VOISIN Jean-Claude	CCTVV	S	
ORIO Georges	CCLST	T	
COTTIER Bernadette	CCPL	T	
PILLOT Christian	CCPL	T	
THIROUIN Pierre-Yves	CCPL	T	Parti au milieu du point DOB
FERRAND Michel	CCCVL	T	
<u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u>			
BALAVOINE Jean-François	CCTVV	T	
GIRARD Michel	CCTVV	T	
MONTIER Guy	CCTVV	T	
LAVOISIER Christian	CCTVI	T	

Le public est composé de deux personnes, un agent représentant de l'association des pêcheurs à l'Ile-Bouchard et un agent représentant de la communauté d'agglomération du Grand Châtellerault.

Dépôt de DIG nouveau territoire

L'étude sur le nouveau territoire a débuté il y a une année à l'aide du bureau d'études CERESA. Après plusieurs phases de travail et plusieurs comités, un large programme d'actions a été retenu. Les partenaires financiers ont donné une suite favorable à ce projet de restauration.

Afin d'obtenir l'autorisation administrative pour réaliser les travaux, il est nécessaire de délibérer sur cette DIG – AEU pour permettre le dépôt du dossier aux services des Direction Départementale des Territoires 37 et 86 fin février.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, les membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité:

- l'instruction du dossier en vue d'obtenir un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) pour les futurs travaux 2021-2026 sur les bassins de la rive gauche de la Vienne tourangelle amont.
- l'instruction du dossier d'autorisation environnementale unique au titre du code de l'environnement (Loi sur l'eau).

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus
 Le Président, Francis **POUZET**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent document, transmis en sous-préfecture de LOCHES, 06/02/2020 et publié le 06/02/2020



Sous-Préfecture de Loches

Reçu le 10 FEV. 2020

Contrôle de légalité

Arrêté au point conventionnel R1341010
 Fourni le GIRARD Michel
 Fourni de BALAVOINE Jean-François

- FOUASSE Gerdine
- JOUSSET Philippe
- MERON Marie-rose
- POUJAUD Daniel
- POUZET Françoise
- RICHARD Michel
- RICHARDOT Philippe
- TALLAND Marc
- VOISIN Bruno
- VOISIN Jean-Claude
- ORDO Gaudy
- GOTTER Bernadette
- PILOT Christel
- THIBOLIN Marie-Yves
- FERRAND Michel
- BALAVOINE Jean-François
- GIRARD Michel
- MONTIER Guy
- LAVOISIER Christian

Le public est composé de deux personnes, un agent représentant de l'association des pêcheurs à l'île-Bouchard et un agent représentant de la communauté d'agglomération du Grand Châteauneuf.

Dépot de l'ADG nouveau territoire

L'étude sur le nouveau territoire a débuté il y a une année à l'aide du bureau d'études CERSSA. Après plusieurs phases de travail et plusieurs comités, un large programme d'actions a été retenu. Les partenaires financiers ont donné leur accord à ce projet de restauration. Afin d'obtenir l'autorisation administrative pour réaliser les travaux, il est nécessaire de délibérer sur cette DDC - AEU pour permettre le dépôt du dossier aux services des Directions Départementales des Territoires 37 et 86 fin février.

Après en avoir délibéré, LE COMITÉ SYNDICAL, les membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- > l'instruction du dossier en vue d'obtenir un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) pour les futurs travaux 2021-2026 sur les bords de la rive gauche de la Vienne touristique amont.
- > l'instruction du dossier d'autorisation environnementale unique au titre du code de l'environnement (L.101 sur l'eau).